

11	Non-respect des délais de la Fédération dès la 4ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	500.00 750.00 1000.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00		
12	Forfait déclaré par une équipe qui ne se présente pas à une rencontre fixée dès la 3ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction	1500.00 2500.00	1000.00 1500.00	1000.00 1500.00	1000.00 1500.00	1000.00 1500.00	800.00 1200.00	800.00 1200.00	300.00 600.00	
13	a) Absence non excusée à des transactions convoquées par un organe de la Fédération dès la 4ème infraction une procédure ordinaire est ouverte b) Absence à une assemblée de la ligue (non excusée ou excusée) Absence à une assemblée régionale (non excusée ou excusée)	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	500.00 750.00 1000.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00	
14	Absence non excusée à des cours rendus obligatoires par les instances de la Fédération pour entraîneurs dès la 4ème infraction une procédure ordinaire est ouverte Absence non excusée à des cours rendus obligatoires par les instances de la Fédération pour arbitres dès la 4ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction 1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	500.00 750.00 1000.00 500.00 750.00 1000.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 250.00 500.00 750.00	250.00 500.00 750.00 Au max. montant des frais de cours	250.00 500.00 750.00 Au max. montant des frais de cours
15	Nombre insuffisant d'arbitres par arbitre manquant L'appartenance à la ligue est déterminée par l'équipe du club évolue au niveau le plus élevé		1500.00	1000.00	600.00	600.00	600.00	600.00	600.00		
16	AUCUN arbitre montant de remplacement supplémentaire L'appartenance à la ligue est déterminée par l'équipe du club évolue au niveau le plus élevé		3000.00	2000.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00		
17	Participation de joueurs étrangers non autorisés - par étranger non autorisé (indépendamment d'un forfait) dès la 2ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction	1000.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00		
18	Nombre insuffisant d'équipes "Espoirs" - par équipe "Espoirs" manquante		2000.00	1000.00							
19	Retraits d'équipes a) après l'assemblée régionale (jusqu'à 1 mois avant le début du championnat) b) dans le courant du mois précédant le début du championnat La compétence de communiquer à la juridiction les retraits d'équipes à sanctionner incombe au responsable de la ligue	a) b)	1000.00 2500.00	500.00 1000.00	300.00 600.00	300.00 600.00	300.00 600.00	300.00 600.00	300.00 600.00	300.00	
20	Directives d'exécution du règlement des entraîneurs Si un club ne communique à la SIHF avant le début du championnat selon le champ d'application du règlement, aucun entraîneur ou un entraîneur ne disposant pas de la qualification requise, une procédure pourra être ouverte contre le club concerné	1ère infraction 2ème infraction	2000.00 5000.00	1000.00 3000.00				500.00 1000.00 SEULEMENT: U20-Top	500.00 1000.00 SEULEMENT: U17-Top, U15-Elit, U15-Top, U13-Elit, U13-Top		
21	Pas de couleur d'équipement uniforme selon l'article 131 du règlement sur le déroulement de jeu en SEAF dès la 5ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction 4ème infraction	150.00 200.00 250.00 300.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00 sans U13-A		
22	Engagement d'un arbitre pas qualifié (conformément à la ligue requise) selon l'article 9 du règlement de jeu du SEAF. Par arbitre. Dès la 4ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	400.00 800.00 1200.00	200.00 400.00 600.00	150.00 300.00 450.00	150.00 300.00 450.00	150.00 300.00 450.00	200.00 400.00 600.00	100.00 200.00 300.00	70.00 140.00 210.00	

23	Comportement incorrect de spectateurs (club à domicile ou visiteur) selon l'article 5 du règlement Ordre et sécurité Il s'agit de menaces, d'agressions verbales ou physiques contre des officiels du club, des arbitres, des joueurs, des entraîneurs ou d'autres personnes assistant au match. Selon les faits, une procédure ordinaire peut être ouverte au lieu de la procédure tarifaire, des amendes plus élevées et des sanctions supplémentaires pouvant être prononcées. Dans tous les cas, une procédure ordinaire est engagée à partir de la troisième infraction.	1ère infraction 2ème infraction	500.00 1000.00	250.00 500.00	250.00 500.00	250.00 500.00	250.00 500.00	250.00 500.00	250.00 500.00	250.00 500.00
24	Pas de boissons dans les vestiaires des arbitres selon article 6 alinéa 5 du règlement de jeu SEAF Une procédure ordinaire sera ouverte après la 4ème infraction	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction 4ème infraction	Avertissement 100.00 150.00 250.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	Avertissement 50.00 100.00 200.00	
25	Refus de payer les arbitres selon l'article 131 du règlement sur le déroulement de jeu en SEAF dès la 5ème infraction une procédure ordinaire est ouverte	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction 4ème infraction	150.00 200.00 250.00 300.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	100.00 150.00 200.00 250.00	
26	Interviews après la rencontres mal ou non-réalisés pour autant que les directives pour le championnat y relatif les imposent	1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction 4ème infraction	Uniqu. MHL :150.00 Uniqu. MHL : 200.00 Uniqu. MHL : 250.00 Uniqu. MHL : 300.00				Uniqu. WL :150.00 Uniqu. WL : 200.00 Uniqu. WL : 250.00 Uniqu. WL : 300.00			